

**Délibération 2024 / 05-1**

**L'an deux mil vingt-quatre le vendredi dix mai à onze heures quarante-cinq minutes**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

**Etaient présents les Conseillers municipaux** : Mrs Raymond RABETEAU, Christian FAUGERON, Maurice BESSE, Jean-François CHAMPEAU, Didier LASSECHERE, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, Mme France-Noëlle GIMENEZ.

**Étaient absents excusés** : Mrs Arnaud PICOUT, Cédric LECOMTE, Jean-Jacques BORD, Jacques FAURE, Anthony BUYS, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU (procuration Mr Raymond RABETEAU).

**Secrétaire de séance** : Mme France-Noëlle GIMENEZ

\* \* \* \* \*

**SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE :**

Monsieur le Maire :

- expose à ses Collègues qu'afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, la commune de Royère peut ouvrir une ligne de trésorerie. L'ouverture d'une ligne de trésorerie permet, en cas de décalage entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes de couvrir les besoins nécessaires au fonctionnement de la commune,
- propose d'ouvrir cette ligne de trésorerie pour un montant de 150 000,00 €, afin de tenir compte des besoins prévisionnels de trésorerie des douze prochains mois.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- décide de passer le contrat pour la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne du Limousin, selon les conditions suivantes :

· Montant :	150 000,00 €
· Durée :	12 mois
· Frais de dossier :	néant
· Commission d'engagement :	0,12 % du montant global, soit 180,00 €
· Commission de non-utilisation :	0,15 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et de l'encours moyen des tirages sur le mois
· Taux d'intérêt de référence :	Taux révisable €STER + 0.76 %
· Paiement des intérêts :	chaque trimestre civil par débit d'office
· Remboursement des fonds :	à l'initiative de l'emprunteur, en tout ou partie et à tout moment de la période

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire et notamment le contrat à passer avec la Caisse d'Épargne du Limousin.

Fait et délibéré en Mairie, le 10 mai 2024



Raymond RABETEAU